

RECUEIL DES DECISIONS N°8-2021

Publié le 13/09/2021

Sommaire

- Décision N°FDC39 2021 08 13 0020 portant modification des décisions FDC39 2021 06 04 0011, FDC39 2021 07 05 0012, FC39 2021 07 20 0017 – Attribution de plans de chasse
- Décision N°FDC39 2021 08 17 0021 portant modification de la décision FDC39 2021 06 04 0011 – Attribution de plans de chasse chevreuils individuels annuels
- Décision N°FDC39 2021 09 02 0022 portant modification de la décision FDC39 2021 07 20 0017 – Attribution de plans de chasse chamois et cerf individuels annuels
- Décision N°FDC39 2021 09 07 0023 portant modification de la décision FDC39 2021 07 05 0012 – Attribution de plans de chasse lièvre individuels annuels
- Décision N°FDC39 2021 09 07 0024 portant modification de la décision FDC39 2021 06 04 0011 – Attribution de plans de chasse chevreuils individuels annuels
- Décision N°FDC39 2021 09 09 0025 portant modification de la décision FDC39 2021 07 07 0013 – Attribution de plans de chasse daim individuels annuels

*Préserver
Transmettre
Partager*



MAISON DE LA NATURE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Route de la Fontaine Salée - 39140 ARLAY - Tél. : 03 84 85 19 19 - Fax : 03 84 85 19 10 - www.chasseurdujura.com
Association agréée au titre de la protection de l'environnement depuis le 31 octobre 1979.



Fédération départementale des chasseurs du Jura
Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
Décision N° FDC39 2021 08 13 0020 portant modification
des décisions FDC39 2021 06 04 0011, FDC39 2021 07 05 0012, FDC39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris la décision de fusion des plans de chasse suite au regroupement d'ACCA en AICAF

Vu la décision FDC39 2021 08 04 0018 de création de l'AICAF HAUTES COMBES (La Pesse / Bellecombe)

Vu la décision FDC39 2021 07 13 0016 de création de l'AICAF LA SAINTE HUBERT DE LA JOUX (Censeau, Cuvier, Esserval-Tartre)

UNITE DE GESTION	MATRICULE	DETENTEUR	COMMUNE	ESPECE	CATEGORIE	ATTRIBUTION	NOUVEAU DETENTEUR	MATRICULE		
31	04200	BELLECOMBE	BELLECOMBE	CHEVREUIL	CHI	4	HAUTES COMBES	38500		
31	04200	BELLECOMBE	BELLECOMBE	CHEVREUIL	CHJ	2				
31	04200	BELLECOMBE	BELLECOMBE	CHAMOIS	ISA	1				
31	04200	BELLECOMBE	BELLECOMBE	CHAMOIS	ISJ	1				
31	04200	BELLECOMBE	BELLECOMBE	CERF	CEM	1				
31	04200	BELLECOMBE	BELLECOMBE	CERF	BICHE	1				
31	04200	BELLECOMBE	BELLECOMBE	LIEVRE	LIE	4				
31	38500	LA PESSE	LA PESSE	CHEVREUIL	CHI	7				
31	38500	LA PESSE	LA PESSE	CHEVREUIL	CHJ	3				
31	38500	LA PESSE	LA PESSE	CHAMOIS	ISA	1				
31	38500	LA PESSE	LA PESSE	CERF	CEM	1				
31	38500	LA PESSE	LA PESSE	CERF	BICHE	1				
31	38500	LA PESSE	LA PESSE	LIEVRE	LIE	5				
16	07600	CENSEAU	CENSEAU	CHEVREUIL	CHI	3			LA SAINTE HUBERT DE LA JOUX	07600
16	07600	CENSEAU	CENSEAU	CHEVREUIL	CHJ	2				
16	07600	CENSEAU	CENSEAU	LIEVRE	LIE	5				
16	17400	CUVIER	CUVIER	CHEVREUIL	CHI	7				
16	17400	CUVIER	CUVIER	CHEVREUIL	CHJ	3				
16	17400	CUVIER	CUVIER	LIEVRE	LIE	2				
16	90061	ESSERVAL TARTRE	ESSERVAL TARTRE	CHEVREUIL	CHI	5				
16	90061	ESSERVAL TARTRE	ESSERVAL TARTRE	CHEVREUIL	CHJ	2				
16	90061	ESSERVAL TARTRE	ESSERVAL TARTRE	LIEVRE	LIE	4				

Fait à Arlay, le 13 août 2021
 Le Président,
 Christian LAGALICE



Décision modificative n° FDC39 2021 08 17 0021, de la Décision n° FDC 39 2021 06 04 0011

Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse

chevreuils individuels annuels,

Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse complémentaires suivante suite au recours formulé par l'A2 COMMUNAILLES EN MGNE :

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum	Numéros de Bracelets été
17	14900	A2 COMMUNAILLES EN MGNE	MIGNOVILLARD	276.00	Chevreuril	CHI	1	CHI 3803	1	
17	14900	A2 COMMUNAILLES EN MGNE	MIGNOVILLARD	276.00						

Fait à Arlay, le 17 août 2021
Le Président Christian LAGALICE



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 09 02 0022
modifiant la Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes suite au recours formulé par l'AC Orchamps:

Plan de chasse Chamois

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
30	44600	AC ST CLAUDE	ST CLAUDE	5100.00	Chamois	ISJ	1	ISJ 8728	0
30	44600	AC ST CLAUDE	ST CLAUDE	5100.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 09 02 0022
modifiant la Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes suite au recours formulé par l'AC Orchamps:

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
3	36900	AC ORCHAMPS	ORCHAMPS	646.00	Cerf elaphe	CED	1	CED 6930	Cerf elaphe 4
3	36900	AC ORCHAMPS	ORCHAMPS	646.00	Cerf elaphe	FAON	1	CEJ 7641	
3	36900	AC ORCHAMPS	ORCHAMPS	646.00					
3	36900	AC ORCHAMPS	ORCHAMPS	646.00					



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chamois et cerf individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 09 02 0022
modifiant la Décision n° FDC 39 2021 07 20 0017
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes , suite au recours formulé par l'ONF:

Plan de chasse Cerf

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets	Réalisation minimum
6	90005	FD ONF Massif CHAUX EST	ECLANS NENON	0.00	Cerf elaphe	CED	5	CED 6925 à 6929	Cerf elaphe 133
6	90005	FD ONF Massif CHAUX EST	ECLANS NENON	0.00	Cerf elaphe	CEM	2	CEM 6707 à 6708	
6	90005	FD ONF Massif CHAUX EST	ECLANS NENON	0.00	Cerf elaphe	BICHE	6	CEJ 7339 à 7344	
6	90005	FD ONF Massif CHAUX EST	ECLANS NENON	0.00	Cerf elaphe	FAON	7	CEJ 7634 à 7640	

Fait à Arlay, le 2 septembre 2021
 Le Président Christian LAGALICE



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
lièvre individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 09 07 0023
modificative de la Décision n° FDC 39 2021 07 05 0012
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Bracelets
9	40400	AC POLIGNY	POLIGNY	534.00	Lièvre	LIE	6	LIE 2559 à 2564
15	40600	AC PONT D'HERY	PONT D HERY	878.00	Lièvre	LIE	2	LIE 2565 à 2566
18	90149	PA BOIS VERNOS (Voiteur)	VOITEUR	122.00	Lièvre	LIE	1	LIE 2558
2	43300	A2 ROMANGE	ROMANGE	320.00	Lièvre	LIE	2	LIE 2546 à 2547
2	43380	PA BOIS BOUCOT (Amange/Romange)	ROMANGE	213.00	Lièvre	LIE	2	LIE 2550 à 2551
20	36300	AC NOGNA	NOGNA	562.00	Lièvre	LIE	4	LIE 2552 à 2555
24	28700	A2 MACORNAY	MACORNAY, BORNAY	287.00	Lièvre	LIE	2	LIE 2556 à 2557
3	26500	A2 LAVANGEOT	LAVANGEOT	202.00	Lièvre	LIE	2	LIE 2548 à 2549

Fait à Arlay, le 7 septembre 2021

Le Président, Christian LAGALICE



**Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chevreuils individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 09 07 0024
modificative de la Décision n° FDC 39 2021 06 04 0011
Campagne 2021/2022**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
16	33600	AC MONTMARLON	MONTMARLON	139.00	Chevreuril	CHI	1	CHI 3805	0
16	33600	AC MONTMARLON	MONTMARLON	139.00					
18	90149	PA BOIS VERNOIS (Voiteur)	VOITEUR	122.00	Chevreuril	CHI	1	CHI 3806	0
18	90149	PA BOIS VERNOIS (Voiteur)	VOITEUR	122.00					
10	26080	P PY C. (Courlans/Larnaud/Courlaoux)	LARNAUD	92.00	Chevreuril	CHI	2	ANNULATION du CHI 1565 remplacé par le CHI 3816	1

Fait à Arlay, le 7 septembre 2021

Le Président, Christian LAGALICE



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
chevreuils individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 09 07 0024
modificative de la Décision n° FDC 39 2021 06 04 0011
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets	Réalisation minimum
4	23611	AC GEVRY	GEVRY	344.00	Chevreuril	CHI	4	CHI 3807 à 3810	3
4	23611	AC GEVRY	GEVRY	344.00	Chevreuril	CHJ	2	CHJ 6308 à 6309	
4	23612	PA GEVRY (Bois de Gevry/Rahon)	RAHON	117.00	Chevreuril	CHI	3	CHI 3813 à 3815	2
4	23612	PA GEVRY (Bois de Gevry/Rahon)	RAHON	117.00	Chevreuril	CHJ	1	CHJ 6311	

Fait à Arlay, le 7 septembre 2021

Le Président, Christian LAGALICE



Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse
daim individuels annuels Décision n° FDC 39 2021 09 09 0025
modifiant la Décision n° FDC 39 2021 07 07 0013
Campagne 2021/2022

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Jura a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse:

Unité de gestion	Matricule	Demandeur	Territoire de chasse	Surface totale dont surface boisée	Espèce	Catégorie	Attribution maximum	Numéros de bracelets
22	16700	AC CRENANS	CRENANS	718.00	Daim	DAI	1	DAI 3
22	49500	AC THOIRIA	THOIRIA	1054.00	Daim	DAI	0	
22	31200	AC MOIRANS EN MONTAGNE	MOIRANS EN MONTAGNE	2163.00	Daim	DAI	0	
22	09711	AC CHARCHILLA	CHARCHILLA	408.00	Daim	DAI	0	

Fait à Arlay, le 09 septembre 2021
 Le Président Christian LAGALICE